

Règlement d'admission 2020 à l'Entrée en Formation de Conseillers en Economie Sociale Familiale

L'ensemble des informations concernant l'admission des candidats :
est communiqué dans le dossier de candidature,
est disponible sur le site Internet de l'établissement www.saint-michel-enseignement.com

1- Conditions d'accès à la formation :

- Être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale Familiale
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du Code de l'éducation.

2- Pièces à fournir dans le cadre du dossier de candidature:

- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre de séjour en cours de validité)
- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae présentant son parcours de formation, ses expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités
- Les photocopies des bulletins de notes des années de formation dans l'enseignement supérieur
- Les photocopies des diplômes détenus et des formations suivies
- L'indication du statut d'entrée en formation : initiale ou continue
- Deux photos récentes (dont une collée sur le dossier de candidature)
- Un chèque de 95€ pour les frais d'inscription à l'ordre de Saint-Michel Education

Les frais d'inscription de 95 € sont non remboursables sauf en cas d'absence aux entretiens d'admission pour cas de force majeure (décès d'un proche, accident de la route, hospitalisation) ce qui donnera lieu au remboursement des frais d'inscription sur présentation d'un justificatif.

3- Dates et procédure d'admission :

- Dates de retrait des dossiers de candidature auprès de l'établissement :
De janvier 2020 au samedi 14 mars 2020
- Date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de l'établissement : **vendredi 20 mars 2020**
(cachet de la poste faisant foi)

- La date de convocation aux entretiens d'admission sera communiquée par mail et courrier fin mars.

-L'admission définitive ou la position sur liste d'attente seront communiquées par courrier courant mai au plus tard à chaque candidat.

La liste définitive et la liste d'attente seront également affichées dans l'établissement.

Les candidats qui le souhaitent peuvent, sur demande écrite de leur part, être reçus pour être informés de l'évaluation portée sur leur candidature.

(Date limite de la demande mi-juillet)

4- Nature et déroulement des entretiens d'admission

Les entretiens d'admission conformément aux éléments de cadrage national ont pour but d'apprécier les compétences du candidat à suivre la formation de Conseiller en Economie Sociale Familiale. Plus précisément les entretiens d'admission visent à rechercher si le candidat :

- Dispose de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- Montre une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer sa maîtrise de soi
- Montre un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montre un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- Manifeste de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
- Peut travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Sait mobiliser des compétences d'expression écrite et orale

Compétences attendues pour les formations sociales selon l'arrêté du 10 janvier 2019 publié au Journal officiel du 13 janvier 2019.

Fin mars les candidats recevront une convocation par mail et courrier aux entretiens d'admission qui sont constitués :

- d'une mise en situation professionnelle collective
- d'un entretien individuel

Les candidats sont convoqués pour une mise en situation collective : 6 candidats maximum, face à un jury composé de 5 à 6 personnes :

- D'un formateur, référent sur l'ensemble des jurys, président du jury
- D'un(e) psychologue clinicien(ne)
- De professionnels du travail social

L'entretien se déroule sous forme de table ronde.

Les différentes étapes des épreuves orales se décomposent comme suit :

Le président du jury donne une situation professionnelle aux candidats qui disposent d'un temps de préparation individuelle. (20 mn)

A l'issue de ce temps de préparation, les candidats échangent dans le cadre d'une table ronde en présence des membres du jury sur la situation professionnelle donnée. (20 mn)

Les critères d'évaluation de la mise en situation professionnelle collective visent à cerner :

- les capacités d'analyse et d'argumentation
- les capacités de positionnement professionnel
- la maturité et l'équilibre émotionnel
- les capacités de prise de parole et de communication

Après la table ronde, chaque membre du jury rencontre un candidat pour un entretien individuel (15 mn).

Les critères d'évaluation de l'entretien individuel de motivation portent sur :

- les capacités d'expression et d'analyse des motivations
- les capacités de réflexion personnelle
- les capacités à se situer dans une dynamique de projet professionnel et de développement personnel

Le jury se retrouve après ces différents temps d'entretien, pour renseigner pour chaque candidat une grille d'évaluation reprenant les critères précédemment cités.

Puis le jury recommence avec un nouveau groupe d'étudiants suivant la même procédure. Il est prévu deux à trois séances d'entretiens par demi-journée.

En fin de journée, le jury attribue une note sur 20 à chaque candidat en fonction de la grille d'évaluation des épreuves orales.

Les notes inférieures ou égales à 4 sur 20 aux épreuves orales sont éliminatoires.

5- Décision d'admission

A l'issue des entretiens d'admission, un jury final se réunit pour examiner et délibérer sur les candidatures.

Le jury final est composé :

- de la direction de l'enseignement supérieur
- du formateur référent sur l'ensemble des jurys
- du psychologue clinicien
- de représentants des professionnels ayant participé aux jurys

Les candidats sont admis en fonction de trois critères :

- 1-la note obtenue aux entretiens d'admission
- 2-la cohérence du projet évaluée dans le dossier de candidature*
- 3-de l'expérience professionnelle ou de bénévolat

**Dans le dossier de candidature seront étudiés pour évaluer la cohérence du projet*

- les bulletins scolaires au niveau des notes et appréciations

-la lettre de motivation

-le CV

Les critères d'évaluation porteront sur :

-les compétences en expression écrite

-la qualité de la réflexion

-la rigueur de l'analyse

-le positionnement professionnel

Les délibérations du jury final conduisent à établir :

-une liste des admis (20 places pour la formation de Conseillers ESF)

-une liste complémentaire numérotée en fonction des critères énoncés ci-dessus.

-une liste des candidats refusés (note inférieure ou égale à 4 sur 20 aux épreuves orales)

Les admissions sont valables pour une entrée en formation dans l'année en cours.

Suite à la décision d'admission, les admis devront participer à une demi-journée de lancement de l'année de formation qui aura lieu fin juin et dont la date sera mentionnée dans le courrier d'admission. La présence à cette rencontre est obligatoire.

6- Conditions et coût de la formation

La formation se déroule à temps plein.

Elle comprend 540 h de cours théoriques réparties sur 20 semaines de septembre à juin.

Le stage professionnel auprès d'un conseiller ESF est de 16 semaines (à raison de 35h par semaine).

Une préparation individuelle à l'examen est prévue en septembre avant les épreuves orales.

Le coût de la scolarité pour 2020-2021 est de :

- 1076 € (formation initiale)
- 1500 € (formation continue)
- + Frais de dossier : 95 €